

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DU CALVADOS 2023

SENIORS 3^{ème} SERIE - MESSIEURS ET DAMES

Ce championnat est ouvert aux joueurs et aux joueuses de nationalité française, possédant l'attestation de la licence 2023, classé(e)s en 3^{ème} série et n'ayant jamais été +4/6 ou mieux.

DEROULEMENT

I. PHASE PAR POULES

FORMAT DES MATCHS : 2 sets à 6 jeux, 3^e set super jeu décisif à 10 points

Phase de poules 30 – 15/4 (dans les clubs) : du 15 octobre au 2 janvier

Disputée sur 11 semaines (12 week-ends) par poules de 5 joueurs(ses) maximum.

Tous les vainqueurs de poules de cette phase sont qualifiés pour la phase finale.

Toutes les rencontres de poules se disputent dans les clubs.

Les joueurs qui reçoivent doivent assumer les éventuels frais de location des courts liés à la rencontre.

II. PHASE FINALE

FORMAT DES MATCHS : 3 sets à 6 jeux

Le tableau final regroupe tous les qualifiés de la phase par poules.

En plus de la désignation des champions départementaux, cette phase est qualificative pour les Championnats de Normandie à Honfleur (du 27 au 29 mai 2023) pour les vainqueurs et finalistes.

Phase finale 15/3 – 15/1 (dans les clubs) : du 14 janvier au 19 mars

Finales au TC Caen : 26 mars

Ci-dessous un tableau prévisionnel pour le 1^{er} tour par classement. Il est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscrits.

Classements	30	15/5	15/4	15/3	15/2	15/1
Dates prévisionnelles	Du 15 octobre au 2 janvier			avant le 22 janvier	avant le 29 janvier	avant le 12 février

INSCRIPTION

Droit d'engagement : Adultes : 18 € Jeunes : 12 €

Date limite d'inscription :

30 – 15/5 – 15/4 : 4 octobre 2022

15/3 – 15/2 – 15/1 : 4 janvier 2023

Deux possibilités pour s'inscrire :

➤ [INSCRIPTION EN LIGNE](#)

En effectuant l'inscription et le paiement sur internet

à partir de (cliquer sur l'image pour le lien direct ou flasher le QR Code).



Attention, l'inscription sera prise en compte uniquement si le paiement est effectué en ligne.

Il faudra renseigner **obligatoirement un numéro de téléphone et une adresse mail valide**.

➤ [PAR COURRIER](#)

En envoyant au Comité la fiche d'inscription accompagnée **obligatoirement** du droit d'engagement.

REGLEMENT PHASE DE POULES

Les rencontres peuvent être jouées dans n'importe quel ordre.

Elles se déroulent dans les clubs. C'est au joueur qui reçoit de prendre contact avec son adversaire et de fournir les balles. En cas d'accord, le lieu de la rencontre peut être inversé.

POULE DE 4	POULE DE 5
1 reçoit 2 et 4	1 reçoit 3 et 4
2 reçoit 3 et 4	2 reçoit 1 et 4
3 reçoit 1	3 reçoit 2 et 5
4 reçoit 3	4 reçoit 3 et 5
	5 reçoit 1 et 2

REGLEMENT PHASE FINALE

ARTICLE 1

Il appartient au Comité Départemental de Tennis du Calvados (Commission Séniors) de remettre IMPERATIVEMENT :

- un tableau et un règlement à tous les engagés(ées)
- la liste comportant les coordonnées des différents adversaires

ARTICLE 2

- Pour le départ du tableau, le (la) joueur(se) le (la) mieux classé(e) reçoit. Le (la) joueur(se) qui reçoit contacte son adversaire.
A classement égal, le recevant est celui ou celle de la ligne inférieure.
- Pour les tours suivants, c'est le (la) vainqueur qui contacte son futur adversaire dès la fin de son match et au plus tard dans les 24 heures qui suivent, **DELAI IMPERATIF** qui permettra de programmer la suite dans les meilleures conditions possibles.
- Dans le cas où les deux adversaires ne sont pas connus (rencontre entre 2 vainqueurs) : à la fin d'un des deux matchs, le vainqueur appelle les 2 joueurs de l'autre match pour organiser la rencontre suivante.
Le recevant est celui de la ligne inférieure du tableau.

ARTICLE 3

Le recevant doit fournir les balles (une boîte de balles est mise à disposition pour le match au Comité) et devra disposer d'un terrain dans les délais impartis pour jouer.

Dans le cas contraire, il devra se déplacer pour permettre le déroulement du match dans le respect du calendrier.

ARTICLE 4

Les dates limites inscrites sur les tableaux sont **IMPERATIVES**.

Les joueurs(ses) n'ayant pu jouer à cette date seront purement et simplement déclarés(ées) battus(ues) par W.O.

Dans le cas où les disponibilités des deux adversaires seraient incompatibles (pour raisons professionnelles ou autres) tout au long de la semaine, le match devra impérativement se jouer entre le vendredi soir et le dimanche soir, la participation à une rencontre par équipes ne constituant pas une raison suffisante pour déroger au calendrier du Championnat Individuel.

ARTICLE 5

Pour le déroulement des matchs, il y aura application des règles traditionnelles (avantage et 3^{ème} set intégral)

ARTICLE 6

L'attention des joueurs(ses) participant à plusieurs compétitions (tournois et/ou championnats individuels) est attirée sur la nécessité de se rendre disponible pour tous les matchs prévus.

ARTICLE 7 : IMPERATIF

Dès le match terminé, le (la) vainqueur doit indiquer sur le tableau se trouvant sur le drive du championnat individuel (lien renseigné dans le mail avec les poules ou tableaux) le vainqueur et le score.

ARTICLE 8

Si un match initialement programmé est reporté à la demande d'un joueur, c'est ce joueur qui sera disqualifié en cas de désaccord sur une autre date.

Il faudra en informer le Comité.

Les litiges éventuels seront soumis au juge-arbitre responsable de la compétition.